

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mars 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 22 ; de votants = 23

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Catherine DENIEL, Première Adjointe au Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 20/03/2025

Date de publication : 02/04/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Francis ADNOT (pouvoir à Dimitri GEA), Antoine DEGUEN (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise LEOST-TREMEL

<< >>

AFFAIRE 2025.006 : BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des juridictions financières,
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu la délibération n° 223.052 du 13 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),
Vu l'avis de la commission finances en date du 13 mars 2025,
Vu la présentation du Compte Financier Unique de la Ville de Quévert, qui s'établit comme suit pour l'année 2024 :

Synthèse des résultats

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultats 2024	Dépenses	3 007 491.40 €	1 135 739.26 €
	Recettes	3 368 983.96 €	817 154.44 €
	Résultat 2024	361 492.56 €	-318 584.82 €
Reprise des résultats 2023	Dépenses		
	Recettes		619 341.87 €
RESULTAT CUMULE PAR SECTION		361 492.56 €	300 757.05 €

RESULTAT GLOBAL ANNEE 2024	662 249.61 €
-----------------------------------	---------------------

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions des produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le conseil municipal désigne un Président de séance ; Monsieur le Maire est invité à quitter la salle et ne prend pas part au vote.

Catherine DENIEL est désignée Présidente de séance ; Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le Compte financier unique 2024.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

